

naviso

naviso

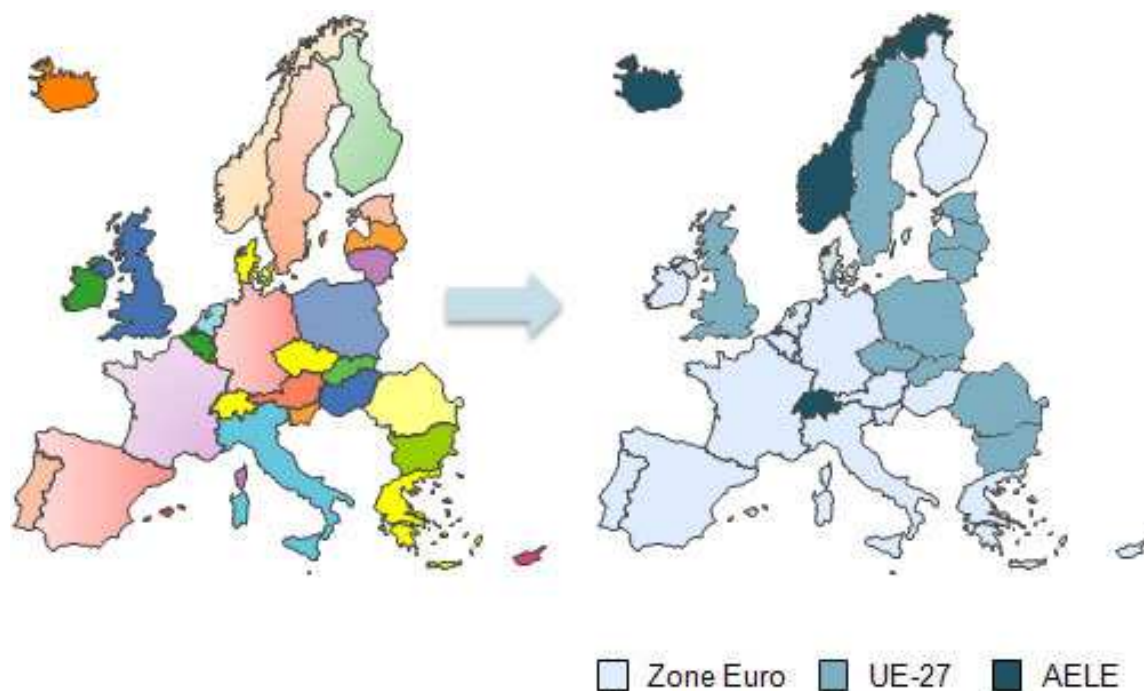
Guide de préparation à l'arrivée de SEPA

01/06/2010

Qu'est que le SEPA ?

Lancé en 2002 par la communauté bancaire européenne, cette migration s'inscrit dans le prolongement du passage aux pièces et billets en Euros à l'ensemble des pays européens : le projet SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace unique de paiements en euros) a pour ambition de créer des moyens de paiements en Euros, commun à l'ensemble des pays européens (*Zone précisée ci-dessous*).

Source : www.sepafrance.fr



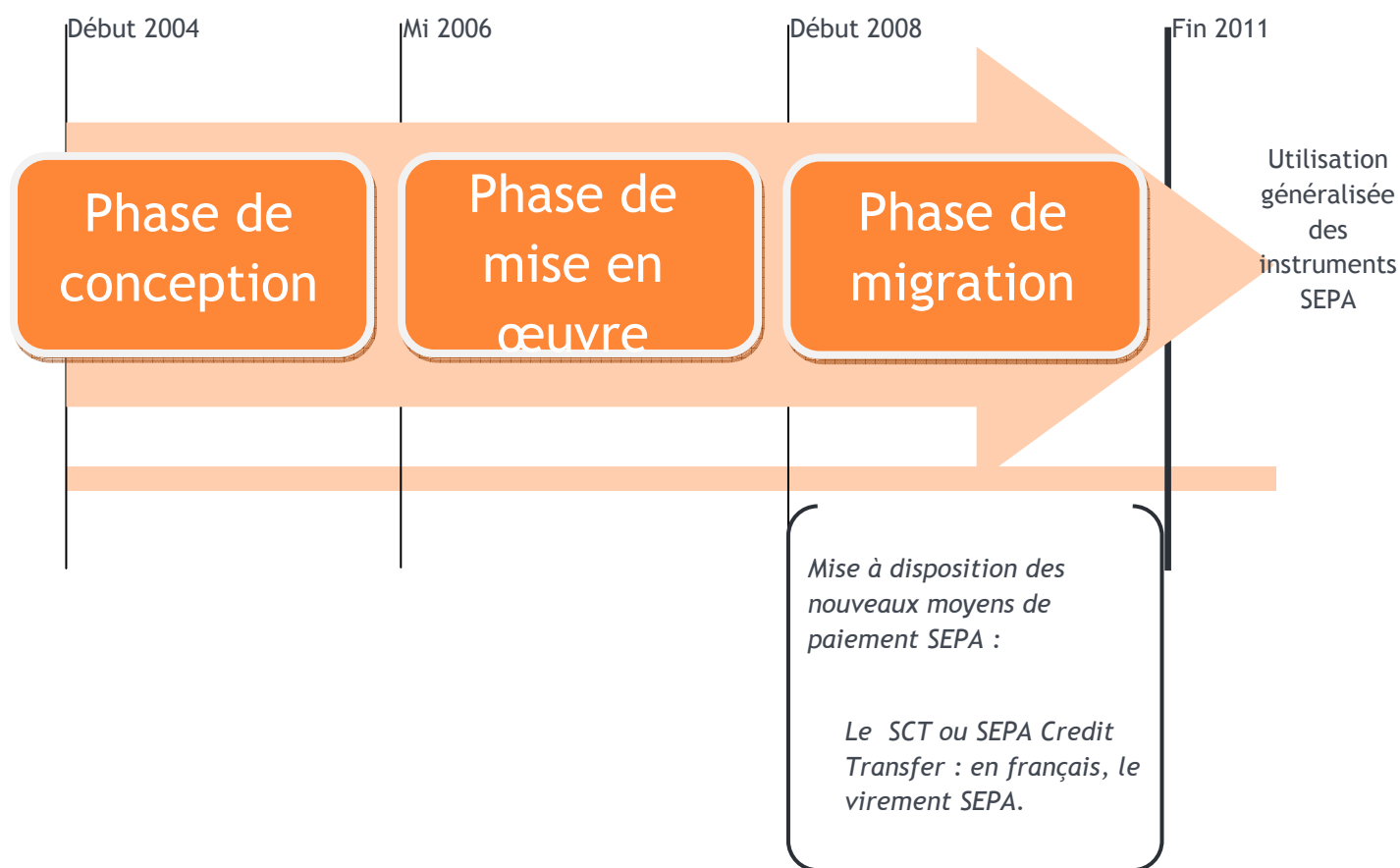
L'ESPACE SEPA COUVRE :

L'espace Economique Européen :

- Les 27 Etats membres de l'Union Européenne (UE)
- Les trois Etats membres de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE)

La Suisse, qui est également membre de l'AELE.

Quand s'applique le SEPA ?



La définition des standards et la rédaction des spécifications devaient être disponibles en 2006, et une directive européenne devait concrétiser le cadre juridique de l'application de SEPA. Après transposition dans le droit positif de chacun des pays concernés, les trois instruments de paiement du SEPA devaient entrer en vigueur au début de l'année 2008.

Aujourd'hui, seul le virement SEPA est actif.

Les impacts de SEPA :

- CHANGEMENT DES PROTOCOLES DE COMMUNICATION :

Outre le prolongement du passage à l'Euro, les protocoles de transmission deviennent obsolètes à l'ère d'Internet : plus de 25 ans d'existence (1984).

Le protocole ETEBAC ne permet pas de véhiculer les formats SEPA et sa fin est annoncée pour octobre 2011 (arrêt de X25 par France Télécom).

Plusieurs protocoles d'échanges sont proposés aux entreprises en remplacement d'ETEBAC, chacun offrant ses spécificités.

Le 17 novembre 2008, le CFONB (*Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires* qui dépend de la Fédération Bancaire Française) s'est officiellement prononcé pour SWIFTNet et EBICS comme protocoles de remplacement.

Le Web Banking (*l'accès des opérations via le portail web de votre banque*) ou le FTP qui sont des solutions propriétés de banque sont également envisageables pour les entreprises.

Le protocole EBICS pourrait être le plus adopté sous réserve de la géographie des opérations.

Dans l'attente, l'utilisation des portails des banques (*Web Banking*) offre une accessibilité aux moyens de paiements déjà opérationnels.

Le comparatif des protocoles :

	ETEBAC	EBICS
Technologie	X25	IP (Internet Protocol)
Type de connexion	Ligne Numeris (TRANSPAC)	Connexion Internet
Type de Format de Fichier	Fixe	Variable
Norme de Fichier	CFONB	Cohabitation CFONB / UNIFI

Les protocoles de communication qui utilisent la technologie X25 seront arrêtés à horizon 2012 (30/09/2011 pour Orange Business Services).

- CHANGEMENT DES NORMES DE FICHER :

Le format standardisé des nouveaux moyens de paiement SEPA, défini par l'European Payments Council, sera UNIFI (ISO 20022) utilisant la syntaxe XML (langage informatique).

- **Sens Banque ⇔ Banque : *UNIFI Payment Clearing and Settlement (PACS)***
 - Virements compensatoires
- **Sens Client ⇔ Banque : *UNIFI Payment Initiation (PAIN)***
 - Ordres de virement (paiements, trésorerie...) = SCT (SEPA Credit Transfert)
 - Ordres de prélèvements = SDD (SEPA Direct Debit)
 - LCR - BOR à encaisser ou à escompter
- **Sens Banque ⇔ Client : *UNIFI Cash Management (CAMT)***
 - Relevés de compte quotidiens
 - Relevés d'opération (prélèvements, virements reçus...)
 - Relevés de LCR à payer
 - Impayés (prélèvements, LCR...)

Les restitutions CFONB autres que le relevé de compte 120 caractères enrichis ne permettent pas de véhiculer les données prévues dans le SEPA, d'une part et d'autre part, les formats UNIFI CAMT ne sont pas définis à l'heure actuelle par une norme ISO à contrario des UNIFI PAIN et PACS.

La CFONB a donc anticipé dès 2007, le passage vers SEPA en faisant évoluer son format 120 caractères en normalisant les lignes complémentaires des relevés de comptes.

Ce que je peux dès à présent anticiper :

Dans l'attente de faire évoluer vos systèmes vers les nouveaux standards d'émissions d'ordres pour les virements et les prélèvements SEPA, vous pouvez mettre à jour dans vos bases de données les coordonnées de vos clients, fournisseurs et salariés pour intégrer les nouveaux identifiants bancaires (IBAN dans un premier temps et BIC), qui remplaceront les actuels RIB <http://www.sepafrance.fr/fr/content/rib>.

Pour cela nous préconisons de :

- *Recueillir des que possible les BIC et IBAN des clients, salariés et fournisseurs,*
- *Recenser les documents diffusant vos coordonnées bancaires que vous émettez : facture, ...*
- *Se rapprocher de vos partenaires bancaires pour valider leur niveau de conformité SEPA.*

Conclusion :

Nous n'avons pas abordés tous les aspects techniques, fonctionnels ou économiques.

Il faut aujourd'hui retenir que le format des informations et le support de transit changent.

Dans tous les cas, il faudra valider la compatibilité SEPA de votre logiciel.

Sur ce dernier point, de nombreux logiciels bénéficient des mises à jour ou sont sur le point de mettre à disposition ces mises à jour.

Il est préconiser d'interroger vos interlocuteurs : banques, éditeurs, ... et nous sommes à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous orientez vers les acteurs de ce changement.

Pour plus de renseignements :

- **Directeur :**

Michaël HYOT - michael.hyot@naviso.fr Tél. : 02 99 83 76 24

- **Référent SEPA :**

Jean-Samuel Rossignol jean-samuel.rossignol@naviso.fr Tél. : 02 99 83 76 14

- **Correspondant opérationnel ETEBAC :**

Mathieu LE GRASSE - mathieu.legrasse@naviso.fr Tél. : 02 99 83 76 44

Glossaire :

SEPA : *Single Euro Payments Area (SEPA) est un espace de paiement européen unifié mis en place par les pays membres de l'EPC ou European Payments Council (Conseil européen des paiements).*

ETEBAC : *Echanges Télétransmis Entre les BANques et leurs Clients - Normes d'échange de données informatisées (EDI) entre les banques et leurs clients.*

EBICS : *Le protocole de communication EBICS® 1 est basé sur un réseau public IP2 permettant l'émission et la réception de fichiers avec vos partenaires bancaires en France. Il est recommandé par le CFONB3 dans le cadre du remplacement d'ETEBAC.*

IBAN : *International Bank Account Number – Identifiant international du compte bancaire client : identifiant utilisé pour identifier de manière unique le compte bancaire d'un client auprès d'une institution financière dans un pays donné. Il est constitué de 34 caractères alphanumériques maximum, comprenant le code ISO du pays, l'identifiant de compte national et une clé de contrôle.*

BIC : *Bank Identifier Code – Code d'identification de la banque : codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha-numériques attribuée par l'Office pour la standardisation internationale (ISO) et servant à identifier une institution financière.*

RIB : *Le code RIB est l'identifiant de compte français. Il est constitué de 23 caractères alphanumériques, comprenant le code établissement et le code guichet de la banque qui tient le compte, le numéro de compte et une clé de contrôle.*

X25 : *Protocole de communication normalisé par commutation de paquets en mode point à point offrant de nombreux services.*

SCT : *SEPA Credit Transfer - Virement SEPA : virement ordinaire européen qui remplacera à partir de 2008 le virement ordinaire actuel.*

SDD : *SEPA Direct Debit - Prélèvement SEPA : prélèvement européen qui remplacera à partir de 2010 le prélèvement français actuel.*

SCF : *SEPA Cards Framework - Cadre régissant les transactions par carte en Europe : ce document édicte des principes de haut niveau portant sur le rôle et les responsabilités des banques et des réseaux de cartes pour construire l'Europe des cartes de paiement.*

SWIFTNet : *Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication - Réseau international de transmission de messages standardisés relatifs à des transactions financières.*

naviso

